

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS466

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 6

Au début de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« Selon la même périodicité »,

les mots :

« Chaque année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel